



## ÉDUCATION

« Enjeu prioritaire », le retour à l'école sera soumis au volontariat pour le primaire et conditionné à la situation sanitaire des départements pour les collèges

PAGE 6



## CORONAVIRUS

# Un retour à l'école progressif et incertain

L'argument de la « justice sociale » est défendu par le gouvernement pour rouvrir les établissements mi-mai

**Q**ui retournera en cours? Pour y faire quoi? Pour combien de temps? Et dans combien d'établissements? Le discours d'Edouard Philippe devant l'Assemblée nationale, mardi 28 avril, a beau avoir fait la part belle au déconfinement scolaire – « enjeu prioritaire », a martelé le premier ministre –, sa prise de parole n'a pas levé toutes les questions qui résonnent au sein de la communauté éducative.

Au moins deux évolutions se dessinent au regard des pistes avancées, ces dernières semaines, par son ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer. Sur le calendrier, d'abord: si le chef du gouvernement a retenu le caractère progressif du retour en classe – à partir du 11 mai pour les écoliers de maternelle et d'élémentaire, « pas avant le 18 mai » pour les collégiens –, il a reporté à la fin mai la décision d'une reprise pour les lycéens. Celle-ci n'interviendrait possiblement qu'en juin, en donnant la priorité à ceux des lycées professionnels.

Seconde inflexion: Edouard Philippe a soumis ce calendrier, en tout cas pour les élèves et les enseignants du second degré, à un principe supérieur: celui des conditions de circulation du virus dans chaque département; un argument de « différenciation territoriale » qui a toujours eu ses faveurs. De quoi rassurer en partie, parmi les enseignants comme parmi les parents d'élèves, ceux qui redoutent qu'un retour en cours ne leur soit imposé « coûte que coûte », alors que, selon les premières remontées des fédérations de parents d'élèves, près de

la moitié des familles hésiteraient à rescolariser leurs enfants.

A leur adresse, Edouard Philippe joue donc la prudence. Si la réouverture des écoles primaires se fera « partout sur le territoire, sur la base du volontariat » des parents, celle des collèges interviendrait « uniquement dans les départements où la circulation du virus [serait] très faible, en commençant par [les classes de] 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> », a-t-il indiqué. Il n'a rien dit de la reprise en 4<sup>e</sup> et en 3<sup>e</sup>; rien du sort réservé aux lycéens de 1<sup>re</sup>, dont l'oral du baccalauréat de français a pourtant été maintenu. Rien non plus de ceux qui, en terminale, valideront leur bac, pour la première fois dans l'histoire bicentenaire de l'examen, sur la base des notes obtenues au contrôle continu.

### Un constat commun

Invité du « JT » de TF1, mardi soir, Jean-Michel Blanquer n'a pas exclu que la rentrée pour les élèves les plus âgés (collégiens et lycéens) puisse n'avoir lieu qu'en septembre, tout en soulignant que ce n'était « pas du tout son souhait ». Cela reviendrait à suivre l'avis rendu le 20 avril par le conseil scientifique. Il faudra attendre encore quelques jours, et des échanges par visioconférence avec des organisations syndicales, mercredi et jeudi, au ministère de l'éducation, pour obtenir un « protocole sanitaire scolaire stabilisé », y souffle-t-on. Les familles seront informées plus précisément des conditions de la reprise entre le 4 et le 7 mai.

Là où le chef du gouvernement et son ministre de l'éducation se rejoignent, c'est dans l'objectif assigné au déconfinement scolaire: il ne s'agit pas tant, a défendu

Edouard Philippe mardi dans l'Hémicycle, de servir la relance sociale et économique que de « garantir la réussite éducative des élèves, notamment les plus vulnérables d'entre eux, dont la scolarité souffre terriblement du confinement ». « Chaque mois d'école perdu est un énorme problème social », avait affirmé M. Blanquer le 21 avril, devant les députés de la commission des affaires culturelles en brandissant l'argument de la « justice sociale ». « Trop d'enfants sont privés d'école », avait également souligné Emmanuel Macron, le 13 avril.

Quoi qu'ils pensent des arguments avancés dans l'arène politique, les professeurs se rejoignent sur un constat: plus le confinement scolaire dure, plus on prend le risque de voir s'éloigner du système éducatif des élèves qui cumulent, déjà, les difficultés sociales et scolaires. Deux semaines après la fermeture des établissements le 16 mars, le ministre de l'éducation faisait état de 5 % à 8 % des élèves « perdus » en dépit de l'énergie déployée par leurs professeurs pour faire vivre la « continuité pédagogique »; des enfants qui, faute de matériel informatique, faute d'autonomie ou encore d'accompagnement à la maison, parfois aussi faute d'un toit ou de repas, ne peuvent suivre l'enseignement à distance.

Ce ratio de décrocheurs potentiels atteindrait aujourd'hui des niveaux bien plus élevés, dans « certaines classes » de « certains collèges » de l'éducation prioritaire notamment, assure-t-on dans les rangs du SNES-FSU, syndicat d'enseignants majoritaire dans les collèges et lycées, où l'on évoque jusqu'à 40 % d'élèves man-



quant à l'appel. *« Beaucoup, parmi les adolescents, ont perdu le rythme avec leurs repères, témoigne Rémy-Charles Sirvent, professeur des écoles et porte-parole du SE-UNSA. Ils se couchent tard, se lèvent tard, et ne voient même plus passer les consignes... Ils sont persuadés que l'année est pliée! »*

#### « Fonctionnement hybride »

Reviendraient-ils pour autant en cours parce que leur établissement rouvrirait ses portes? Beaucoup d'enseignants en doutent, y compris parmi ceux pour qui la reprise paraît urgente. *« La misère se fait criante dans les quartiers de Marseille. Il faut un retour des services de l'Etat pour ne pas aller à la catastrophe, observe Stéphane Rio, enseignant en lycée. Il n'empêche : s'il y a réouverture, ce sont nos élèves les plus intégrés qui reviendront à coup sûr! »*

*« Chaque heure de cours perdue est dramatique pour les élèves les plus fragiles, témoigne aussi Solène, professeure en Seine-Saint-Denis qui a requis l'anonymat. Mais je m'interroge sur les risques liés à cette réouverture en comparaison des bénéfices apportés : le nombre d'heures de cours sera très faible d'ici début juillet, sachant que les élèves auront forcément des emplois du temps allégés. Qu'est-ce que cela pèse par rapport au risque de diffusion du virus dans des familles déjà touchées par des problèmes de santé et vivant dans un désert médical? C'est de l'habillage social plus qu'un véritable argument social. »*

Pour Marie-Cécile Périllat, qui enseigne elle aussi en lycée mais à Toulouse, les *« élèves plombés par l'enseignement à distance ne reviendront pas »*. Pas avant l'été en tout cas. *« Est-ce à nous de choisir ceux qui doivent reprendre les cours? »*, interroge l'enseignante chevronnée. Cette même question se pose pour les maires, à qui Edouard Philippe a promis de la

*« souplesse »*. Certains, qui ont l'expérience de l'ouverture des écoles pour les enfants de soignants, se voient déjà élargir cet accueil, disent-ils, aux enfants des *« professions contraintes »* (policiers, enseignants, commerçants). D'autres estiment ne pas pouvoir le faire – à Tulle, à Montpellier, dans l'Oise ou dans le Rhône – sans exposer leurs administrés à des risques sanitaires importants.

Pour les élèves volontaires de toutes les classes de primaire, les enseignements devront se poursuivre jusqu'à la fin de l'année scolaire, fixée au 4 juillet, soit en présentiel *« dans la limite maximale de 15 élèves par classe avec application stricte des gestes barrières »*, le port d'un masque n'étant obligatoire qu'au collège; soit chez eux, grâce à l'enseignement à distance. Un *« fonctionnement hybride »*, disent les professeurs, qu'ils craignent d'avoir du mal à assumer. ■

MATTEA BATTAGLIA

## Les crèches rouvriront le 11 mai

Edouard Philippe a confirmé, mardi, que les crèches rouvriront elles aussi leurs portes à compter du 11 mai. Sans entrer dans les détails, le premier ministre a toutefois édicté deux impératifs : l'accueil se fera par groupes de dix enfants maximum, *« avec la possibilité d'accueillir plusieurs groupes de dix enfants si l'espace le permet »*, et l'ensemble des professionnels devront porter obligatoirement des masques « grand public ». Les gestionnaires d'établissement auront la responsabilité de choisir les familles prioritaires, parmi lesquelles figurent les soignants et professeurs. *« L'impossibilité de télétravail pour un couple d'actifs ou les difficultés rencontrées par les familles monoparentales »* devront aussi être prises en compte, a déclaré M. Philippe.



Devant l'école Anatole-France, à Frontignan (Hérault), le 19 avril. PASCAL GUYOT/AFP